

Carrière de Ceyrat
Communes de Voutezac et
Saint-Solve (19)

**Demande d'Autorisation Environnementale
Renouvellement et extension d'une carrière**



PROCÉDURES INTÉGRÉES



ATD

Carrières du Bassin de Brive

Crochet - 19600 CHASTEAX

Tel : 05.55.25.59.10

Version	Date	Chef de projet	Rédacteurs	Commentaires
Dépôt dossier V1_1	03/04/2019	Rodolphe Salles	Priscille Lelarge de Saint-Romain	Version déposée

Référence dossier : D_ATDx_2017_11_605

Document réalisé par :



ATDx AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

ATDx SARL
Immeuble l'Altis - 2ème étage
165 rue Philippe MAUPAS
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59
✉ atdx@atdx.fr

Conformément à l'article L.181-2 du Code de l'Environnement, l'Autorisation Environnementale tient lieu des autorisations, absences d'opposition, approbations et agréments suivants, lorsque le projet y est soumis ou les nécessite :

- Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ;
- Autorisation spéciale au titre des sites classés ;
- Autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre ;
- Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées et habitats d'espèces protégées ;
- Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Agrément pour l'utilisation d'OGM ;
- Agrément pour le traitement de déchets ;
- Autorisation de défrichement au titre du Code Forestier ;
- Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre du Code de l'Energie ;
- Pour les projets d'éoliennes seulement : autorisations prévues au titre du Code de la Défense, autorisations requises dans les zones de servitudes instituées en application du Code de la Défense et du Code des Postes et des Communications électroniques, autorisations prévues au titre du Code du Patrimoine et au titre du Code des Transports.

Des documents spécifiques sont demandés pour chaque procédure intégrée, listés aux articles D.181-15 et suivants du Code de l'Environnement.

Egalement, certaines rubriques IOTA demandent des études réglementaires spécifiques, qui ne rentrent pas dans la structure globale du dossier de demande d'Autorisation Environnement, dont la liste est aussi donnée dans les articles précités du Code de l'Environnement.

Le présent projet est concerné par une **autorisation de défrichement** au titre du Code Forestier.

Les documents spécifiques pour ces procédures sont rappelés dans le tableau ci-dessous et données à la suite dans le présent document.

Procédure intégrée	Caractéristiques principales	Documents spécifiques	Numérotation document
Autorisation défrichement	Boisements de particuliers – Surface 5,5 ha	Déclaration de non incendie	1
		Plan de situation des zones à défricher	2
		Extrait du plan cadastral	3
		Superficie à défricher par parcelle cadastrale	4
		Echéancier de défrichement (carrière)	5

Document 1 : Défrichage – déclaration de non incendie



**CARRIÈRES
DU BASSIN DE BRIVE**

DECLARATION DE NON-INCENDIE

**Objet : Demande d'Autorisation Environnementale – Procédure intégrée « défrichement »
Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Ceyrat
Communes de VOUTEZAC et SAINT-SOLVE (19)**

Je soussigné, M. Eric CHAMBON, de nationalité française, agissant en qualité de Président de SBC HOLDING, elle-même Présidente de CARRIÈRES DU BASSIN DE BRIVE, SAS dont le siège social est à "Crochet" – 19600 CHASTEАUX, déclare que, à ma connaissance, aucun incendie n'a parcouru les terrains à défricher durant ces 15 dernières années.

Chasteaux, le 5 mars 2019

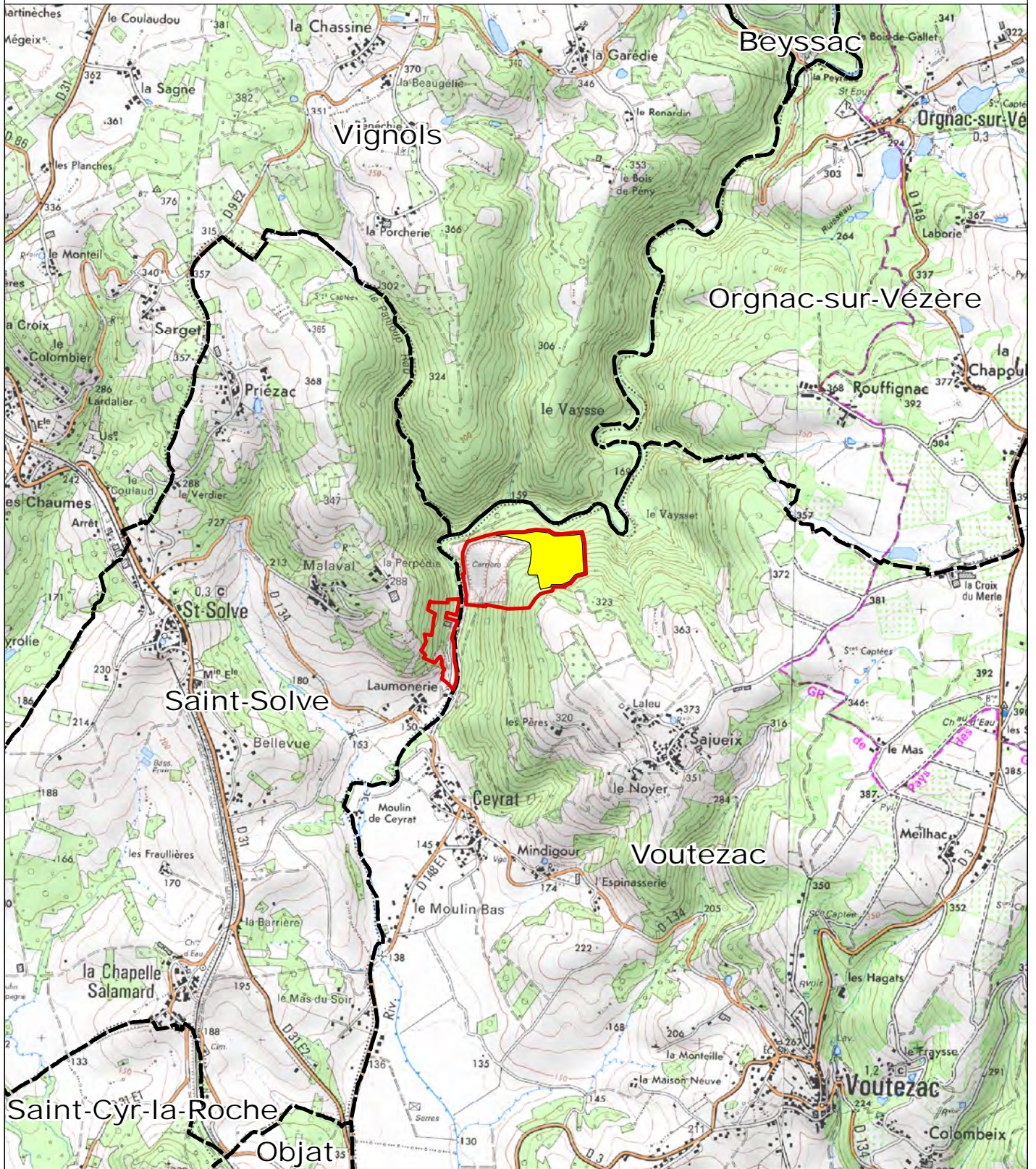
Eric CHAMBON


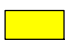
Président de SBC HOLDING

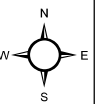
Elle-même Présidente de CBB

Document 2 : Défrichage – plan de situation des zones à défricher

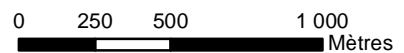
LOCALISATION DU DEFRIQUEMENT



-  Emprise de la demande d'autorisation environnementale
-  Emprise du défrichement

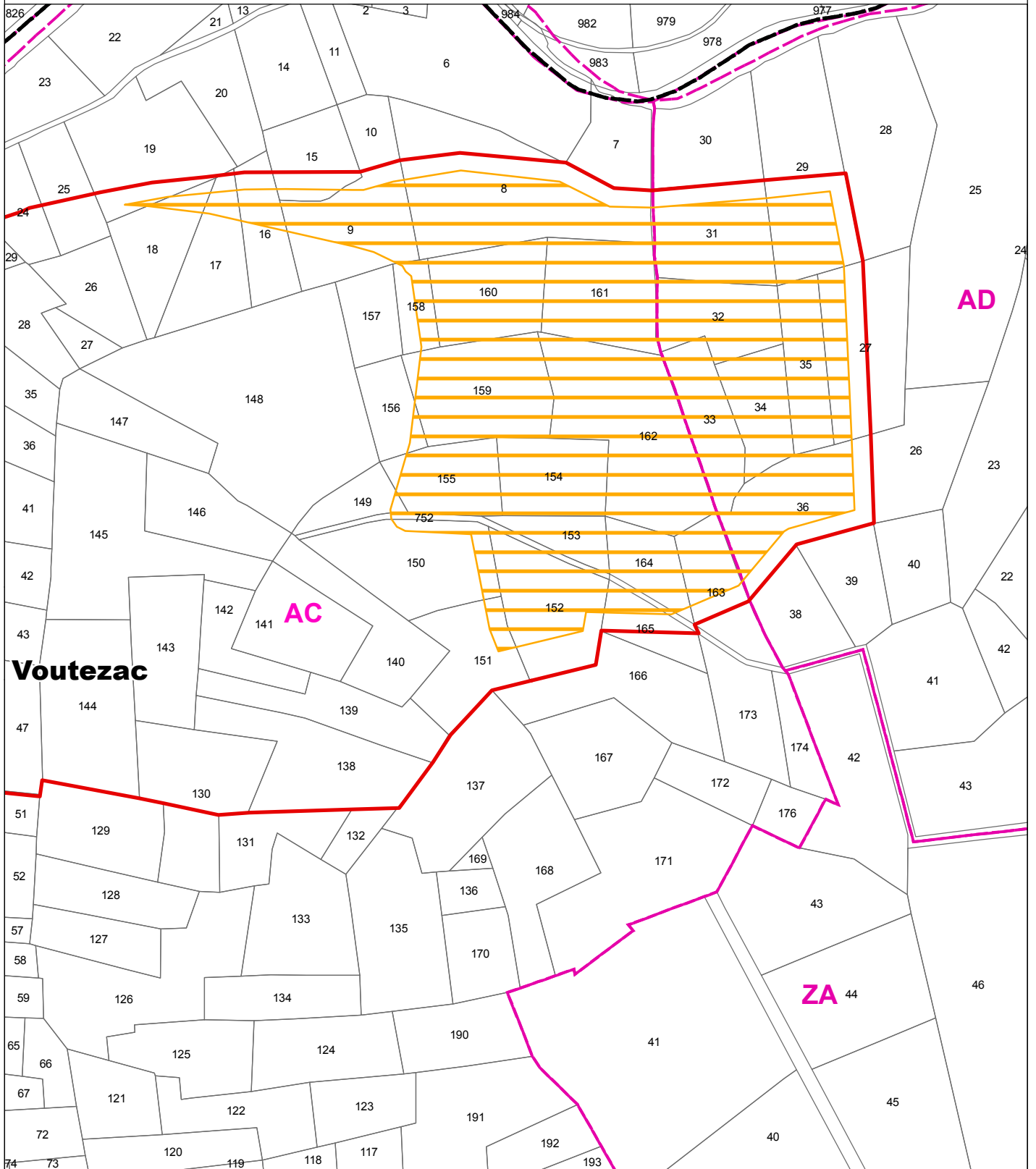






1:25 000

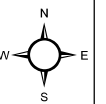


Document 3 : Défrichement – extrait du plan cadastral

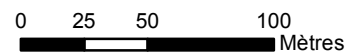
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DEFRICHEMENT)



-  Emprise de la demande d'autorisation environnementale
-  Emprise du défrichement
-  Section
-  Parcelle



1:3 000



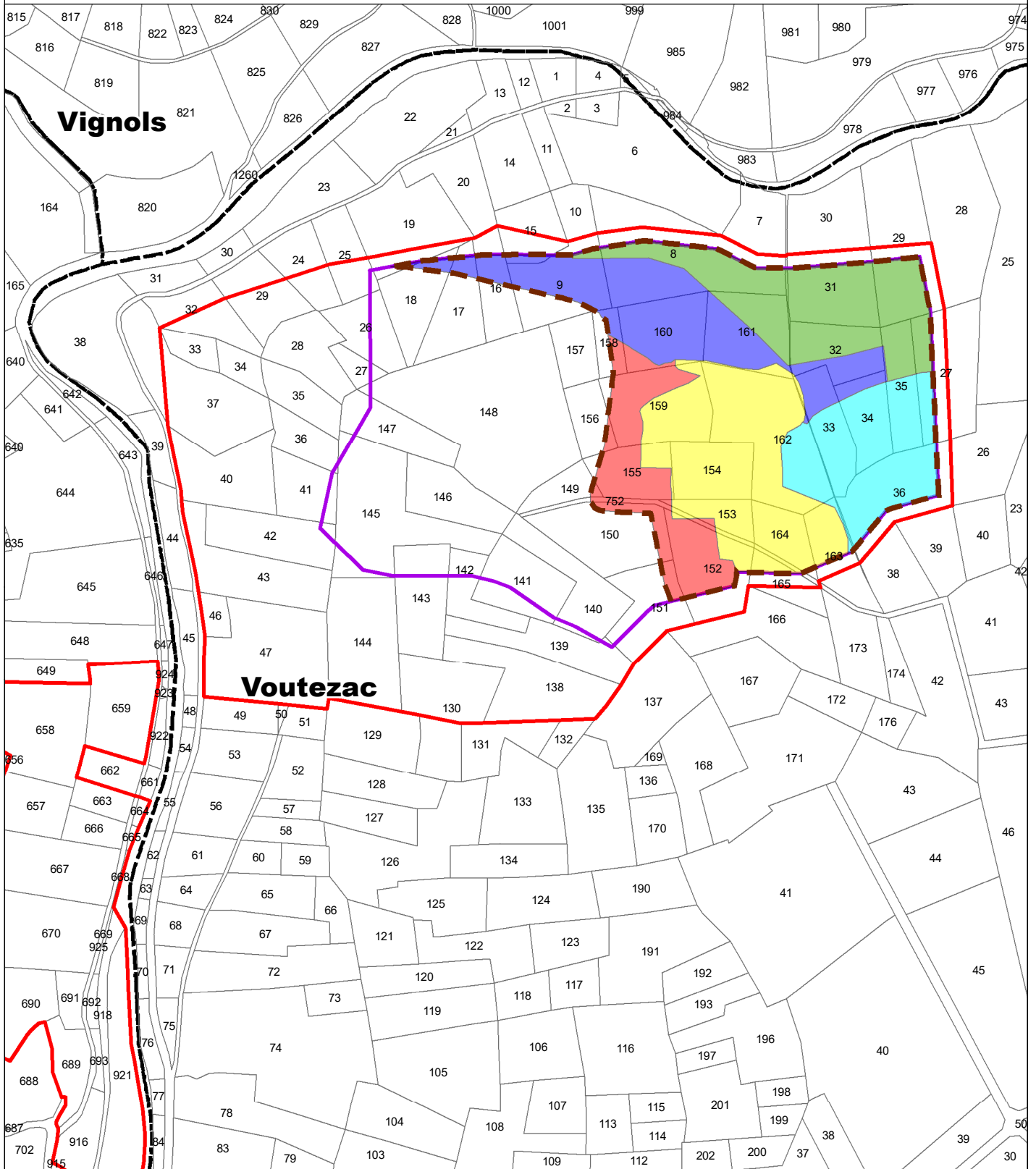
**Document 4 : Défrichage –
superficie à défricher par
parcelle cadastrale**

Superficie à défricher par parcelle cadastrale

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Contenance cadastrale totale (m ²)	Surface défrichée (m ²)
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	8	7 378	4366
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	9	3 405	2116
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	15	2 014	190
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	16	1 854	460
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	17	2 451	242
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	18	2 345	211
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	19	4 387	38
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	27	610	1159
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	29	2 488	1641
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	149	1 106	63
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	150	4 041	679
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	151	2 791	291
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	152	3 435	2501
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	153	1 116	1126
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	154	2 433	2492
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	155	2 205	2072
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	156	1 427	142
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	158	983	517
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	159	4 038	3881
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	160	3 015	3040
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	161	3 490	3453
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	162	6 117	6145
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	163	2 243	1142
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	164	1 576	1504
Voutezac	AC	Tras Laleu	165	1 361	321
Voutezac	AC	Bois de Ceyrat	752	565	409
Voutezac	AD	Le Veysset	31	3 430	2781
Voutezac	AD	Le Veysset	32	2 506	2514
Voutezac	AD	Le Veysset	33	2 207	2219
Voutezac	AD	Le Veysset	34	2 018	2016
Voutezac	AD	Le Veysset	35	2 104	2091
Voutezac	AD	Le Veysset	36	4 099	2846
Total défrichement					54668

Document 5 : Défrichement – échéancier de défrichement (carrière)

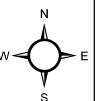
ECHEANCIER DE DEFRIQUEMENT



- Emprise de la demande d'autorisation
- Zone d'extraction
- Emprise défrichement

Echéancier du défrichage

- Surface défrichée en phase 1 : env. 0,7 ha
- Surface défrichée en phase 2 : env. 1,5 ha
- Surface défrichée en phase 3 : env. 0,9 ha
- Surface défrichée en phase 4 : env. 1,2 ha
- Surface défrichée en phase 5 : env. 1,2 ha



1:4 000

